



PLURADYS

UNE ÉQUIPE PLURIELLE
POUR UN ENFANT SINGULIER

PRÉSENTATION DES PROCÉDURES DU RÉSEAU DE SANTÉ PLURADYS

CRITÈRES D'INCLUSION JUSTIFIANT LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER PATIENT COORDONNÉ :

- La famille réside en Bourgogne-Franche-Comté
- L'enfant a moins de 18 ans
- L'enfant présente au moins deux difficultés dans les domaines suivants : social, scolaire, cognitif, sensoriel, instrumental, moteur.
- La famille dispose d'un compte-rendu de consultation réalisée auprès d'un médecin spécialisé dans les troubles neurodéveloppementaux et/ou auprès d'un de ces professionnels : psychologues Éducation nationale, psychologue clinicien, neuropsychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute.

Le réseau n'a pas vocation à intervenir en première intention mais a pour but la coordination des professionnels autour de situations complexes (références HAS-décembre 2017). Si la famille ne relève pas d'une coordination par le réseau, des conseils sont apportés et le secrétariat peut envoyer, au médecin de l'enfant et/ou à l'orienteur, un document ressource pour l'aider dans la démarche diagnostique. Si les critères d'inclusion sont réunis, le secrétariat envoie à la famille un dossier à constituer.

À réception du dossier complet, le secrétariat fixe la date de l'Entretien Initial de Coordination (EIC).

ENTRETIEN INITIAL DE COORDINATION :

Cet entretien est réalisé par deux professionnels de l'Équipe Ressource départementale de PLURADYS, selon le lieu de résidence de la famille. Il se déroule ainsi :

- Un entretien avec la famille (1 heure),
- Une concertation entre les deux professionnels (15 minutes)
- La transmission des conclusions à la famille (15 minutes).

3 situations peuvent se présenter :

PARCOURS 1 :

Des recommandations de consultations complémentaires sont effectuées ; un courrier est adressé au médecin traitant et à l'orienteur.

PARCOURS 2 :

Il n'y a pas besoin d'évaluation complémentaire mais l'organisation d'une synthèse pluridisciplinaire est nécessaire afin de croiser tous les éléments existants et recueillis auprès des différents professionnels de l'enfant. Le secrétariat rassemble toutes ces informations et organise la réunion de synthèse pluridisciplinaire.

PARCOURS 3 :

Des évaluations complémentaires sont proposées à la famille et une synthèse pluridisciplinaire est organisée une fois les évaluations réalisées.

Un classeur partagé est remis à la famille avec les explications et l'ensemble des documents nécessaires au parcours diagnostique.

Après validation du compte-rendu initial de coordination par le binôme de professionnels, le secrétariat envoie ce compte-rendu ainsi que les devis et les listes de professionnels concernés, adhérents au réseau. La famille peut solliciter le secrétariat dans les 15 jours suivants si elle constate un besoin de rectification sur les informations transmises. Au-delà de cette période, le compte-rendu est adressé en l'état aux professionnels qui suivent l'enfant (dont médecin traitant, médecin et psychologue de l'Éducation nationale) et aux évaluateurs choisis par la famille. Une fois les évaluations réalisées et les comptes-rendus reçus, le secrétariat organise la réunion de synthèse.

ORGANISATION DE LA RÉUNION DE SYNTHÈSE PLURIDISCIPLINAIRE :

Les professionnels intervenant auprès de l'enfant sont invités en réunion de synthèse, ainsi que les professionnels ayant réalisé les évaluations préconisées, le médecin traitant, le médecin et le psychologue de l'Éducation nationale. Les professionnels de l'Équipe Ressource départementale (médecin, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, neuropsychologue) viennent à la réunion de synthèse si leur profession n'est pas représentée par un professionnel de proximité de l'enfant. *Par exemple : l'enfant n'a jamais consulté de psychologue ou alors son psychologue n'est pas disponible le jour de la réunion. Dans ces deux cas, le psychologue de l'Équipe Ressource sera présent afin d'assurer une vision pluridisciplinaire sur la situation de l'enfant.* La synthèse vise à poser un éventuel diagnostic, ou en éliminer, mais également à évaluer les besoins du jeune, tout en les priorisant. Des recommandations relatives au suivi thérapeutique sont réalisées et des aménagements pédagogiques à destination des enseignants sont transmis par le biais de la famille.

Une transmission est réalisée auprès de la famille avec remise du compte-rendu par un des professionnels présents en réunion.

ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE :

Le secrétariat appelle les familles 3 mois après la fin du parcours afin de faire un point sur les démarches amorcées et apporter une aide si nécessaire (contact, dossier administratif...). Un questionnaire de satisfaction est envoyé à 6 mois. Une proposition de réunion relative à l'évolution du suivi est faite aux familles un an après la fin du parcours.



PLURADYS

UNE ÉQUIPE PLURIELLE
POUR UN ENFANT SINGULIER

Résidence Les Roches d'Or
3 D rue Ernest Lory - 21000 DIJON

03 80 50 09 48

contact@pluradys.org - www.pluradys.org